



A propos d'une note en délibéré

Par **Aramis73**, le **03/11/2023** à **17:45**

Bonjour à vous,

Suite au procès rendu en ma faveur mais dont je suis pas satisfait, j'ai besoin d'écrire une note en délibéré.

Mon avocat n'a pas encore reçu la a copie du jugement du climat correctionnel.

Puis-je indiquer des anomalies avant et pendant ou uniquement pendant le procès ?

Si j'envoie cette note, est-il préférable de l'envoyer au juge qui a présidé le procès ou bien à monsieur ou madame le procureur de la république ?

Je vous remercie